

Compte-rendu rencontre du mercredi 25 janvier 2017

Evêché de Carcassonne

Etaient présents :

Monseigneur PLANET

Catherine VIALE - Arts Vivants 11
Sylvie BERMAN - Association les Soirées Musicales de Palaja (*)
Bernard MAUNIER - Le Gesppe
Clothilde de RAVIGNAN - Odysseus
Laurent ADAM - Collectif Laïque Audois

Historique et contexte actuel :

Il est possible qu'il y ait une méconnaissance du fonctionnement des associations culturelles organisatrices de concerts dans les lieux de culte et de leurs objectifs.

AV11, Les Soirées Musicales de Palaja, Le Gesppe, Odysseus ainsi que beaucoup d'autres associations organisent des concerts et manifestations culturelles dans les églises du département depuis plus de 30 ans dans le respect des lieux culturels.

Ces associations et acteurs culturels qui se mobilisent pour organiser ces concerts ont pour objectifs de faire vivre leur territoire et faciliter l'accès à la culture de toutes les populations audoises.

Développer la culture en milieu rural en proposant une offre de qualité à un coût et nécessite beaucoup d'énergie surtout dans un contexte de plus en plus compliqué (financements publics en baisse, précarités des moyens...).

L'établissement d'une billetterie est souvent indispensable pour garantir la rémunération des artistes.

Il faut tenir compte des spécificités du territoire Audois particulièrement rural avec bon nombre de petits villages éloignés sans autres lieux possibles.

Il a été rappelé les différents problèmes rencontrés :

. Contenu programmes : *souvent refusés si pas sacrés. Lorsqu'il s'agit de répertoire chanté fournir la traduction des textes peut parfois être impossible.*

. Billetterie : *refus d'établir une billetterie sur certains territoires. Faire « passer le chapeau » ne peut pas suffire ni être envisageable pour certaines organisations.*

. Participation financière demandée pour l'église : *pour les petites associations ça peut être lourd*

. Délai de dépôt des demandes : *quelquefois besoin de faire vite avec des opportunités. A contrario, on obtient souvent les réponses tardivement alors qu'il y a besoin de délai pour l'organisation (engagement des artistes, communication...).*

. Quota : *sur certains territoires on peut être limité à un certain nombre de concerts dans l'année. pourquoi ?*

Nous avons bien entendu que les prêtres affectataires restaient décisionnaires tant qu'à l'obtention de l'autorisation mais il reste difficilement concevable que des refus répétés puissent aller jusqu'à mettre en péril l'existence même des associations organisatrices

Réponses :

Monseigneur PLANET pense que c'est suite à des abus que certains prêtres auraient durci le fonctionnement, il nous invite à nous référer à la note épiscopale n°2 / 2009 et nous rappelle des points qui lui semblent importants :

- . La qualité de la proposition artistique doit être avérée.
- . Son contenu doit être principalement sacré mais compte tenu de la situation socioculturelle environnante, d'autres types de musique peuvent être accueillis de façon occasionnelle, du moment qu'elles ne s'opposent pas au caractère particulier du lieu.
- . La mairie doit être informée de l'utilisation de l'église. (la demande d'autorisation d'org^o à la mairie est obligatoire).
- . Les documents de demandes d'autorisation remplis ainsi que les différentes pièces à fournir ...
- . La responsabilité des prêtres est engagée lorsqu'ils ont donné leur accord.

D'autre part, il ne voit pas d'obstacle à l'établissement d'une billetterie si c'est bien pour rémunérer les artistes.

Dans tous les cas Monseigneur PLANET préconise un dialogue avec les prêtres affectataires des lieux qui restent décisionnaires mais peuvent toujours demander conseil et avis à la commission diocésaine si besoin. L'établissement d'une demande d'autorisation regroupant un ensemble de dates de la saison ou de l'année pourrait simplifier la démarche.

Il regrette qu'une solution n'ait pas pu être trouvée pour le maintien de l'activité des Soirées Musicales de Palaja.

Conclusion :

Nous avons été accueillis par Monseigneur PLANET qui a pris le temps pour cette discussion.

Il propose de relayer cet échange et d'appeler les prêtres à une écoute bienveillante et tenter de faciliter les choses.

On ne peut que s'en réjouir mais nous demeurons néanmoins avec des fonctionnements au cas par cas et sans solution certaine et nous conservons toujours cette vive inquiétude que nous partageons avec nos partenaires que sont le Conseil Départemental, la Direction Régionale des affaires Culturelles et l'association des maires de l'Aude.

Nous avons été écoutés mais serons nous entendus ?

() L'association « Les Soirées Musicales de Palaja » avait été constituée en 1978 à l'initiative de l'abbé Albert Monet. Aucun accord ayant pu être trouvé avec les autorités ecclésiastiques actuelles, elle a cessé son activité début 2016.*